

OBJET :

Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissement sexistes (AVDHAS) mis en œuvre par le CDG33

RÉUNION 28 AOUT 2023

N°26-2023

Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 11
Nombre de Conseillers en visioconférence : 1
Nombre de Conseillers absents excusés : 3
Nombre de Conseillers absents non excusés : 0
Date de convocation du Conseil Municipal
 21 août 2023

Le vingt huit août deux mil vingt-trois à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Chantal CASTELAIN		X		
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS		X		X
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET		X		X
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS	X (visio)			
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Monsieur Cyril HASBROUCQ a été élu secrétaire de Séance

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER

Madame Laurence DEBIZET-GODARD a donné procuration à Madame Christelle LAGRAVE

Pour voter en leur lieu et place.

Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissement sexistes (AVDHAS) mis en œuvre par le CDG33

Madame le Maire informe le conseil :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, tout employeur territorial, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Gironde (CDG 33) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG33 permet ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- ❖ d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;
- ❖ d'une expertise ;
- ❖ d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

En y adhérant, la collectivité choisit de confier la mise en œuvre de ce dispositif au CDG33 par voie de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR : 14 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

- De rattacher la Collectivité au dispositif signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique prévu par décret n° 2020-256 du 13/03/2020 et d'adhérer en conséquence à la mission proposée à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- D'autoriser Madame le Maire à conclure et à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde figurant en annexe de la présente délibération.

Art.1 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. le Président du Centre de Gestion de la Gironde
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et
an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Secrétaire de séance :



Le Maire
Chantal GANTCH

